

SG DNCA ACTIONS EUROPE ISR



RAPPORT DE
VOTE ET ENGAGEMENT

AU 30.12.2022
ARTICLE 8 SFDR

1. RAPPORT DE VOTE

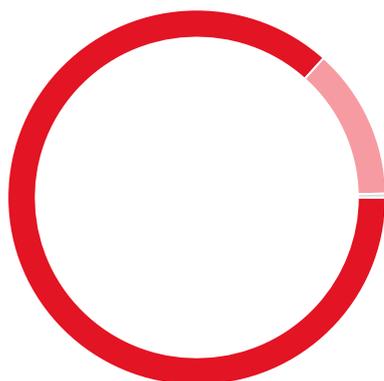
Rappel de la politique de vote applicable en 2022

La politique de vote est disponible sur notre site internet www.dnca-investments.com.

Votes 2022

Sur la base des critères de participation, au cours de l'exercice 2022, SG DNCA ACTIONS EURO ISR a effectivement exercé ses droits de vote à l'occasion de 32 assemblées générales, pour un total de 601 résolutions. Par ailleurs, SG DNCA ACTIONS EURO ISR a voté « non » ou « abstention » à au moins une résolution à l'occasion de 21 des 32 assemblées générales auxquelles le fonds a participé.

Répartition des votes



■ Pour
■ Contre
■ Abstention

86,7%
13,0%
0,3%

Répartition des votes d'opposition



■ Transparence de l'information
■ Répartition de la valeur
■ Structure financière
■ Equilibre des pouvoirs
■ Fonctionnement et formalités de l'AG
■ Amendement des Statuts
■ Résolutions d'actionnaires

32,5%
28,8%
18,8%
10,0%
5,0%
3,8%
1,3%

2. RAPPORT D'ENGAGEMENT

Notre démarche d'engagement en 2022

En tant qu'investisseur responsable, nous attachons la plus grande importance à maintenir un dialogue constant avec les entreprises dans lesquelles nous investissons. Qu'il s'agisse d'apporter un éclairage additionnel à notre analyse ou d'encourager les sociétés que nous finançons à adopter de meilleures pratiques, nous considérons l'engagement actionnarial comme un pilier fondamental de notre démarche d'investisseur responsable et de notre responsabilité fiduciaire. Plus d'informations sont disponibles dans notre politique d'engagement (www.dnca-investments.com).

Dans le cadre de la campagne 2022, les sujets d'engagement sont les suivants.

Pour la dimension environnementale, nous avons abordé les sujets de la lutte contre le changement climatique, du développement de l'économie circulaire, de la consommation de l'eau, de la pollution de l'eau et de l'air, ainsi que celui de l'utilisation des terres.

Pour la dimension sociale, nous avons échangé sur les sujets de la gestion des ressources humaines, de la rémunération des salariés, des mesures de santé & sécurité des employés, et de la lutte contre les inégalités entre les sexes.

Pour la dimension sociétale, nous avons mis en avant les sujets de gestion des fournisseurs, de relation avec les communautés locales, du travail des enfants, ainsi que de la cybersécurité,

Pour la dimension gouvernance, nous avons abordé la composition du conseil d'administration et du comité exécutif, la rémunération du management, les mesures de lutte contre la corruption, la prévention de l'évasion fiscale, ainsi que la protection des actionnaires minoritaires.

Nous abordons également des sujets liés à la transparence de l'information extra-financière, sur la stratégie RSE et la publication de mesures d'impact.

Par ailleurs nous nous inscrivons aussi dans une démarche d'engagement collaborative. Avec un ensemble d'investisseurs internationaux, nous participons aux campagnes d'engagement collective via le CDP ou les UNPRI.

Statistiques Engagement individuel du fonds



Nombre de réunions avec les émetteurs : **129**



Nombre de réunion d'engagement : **32**

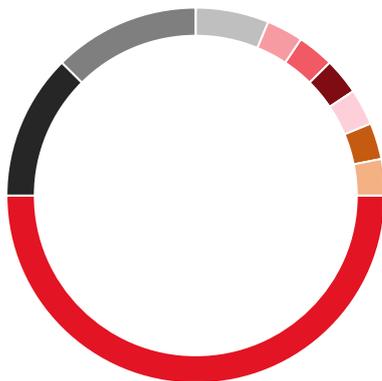


Nombre de sociétés représentées : **49**



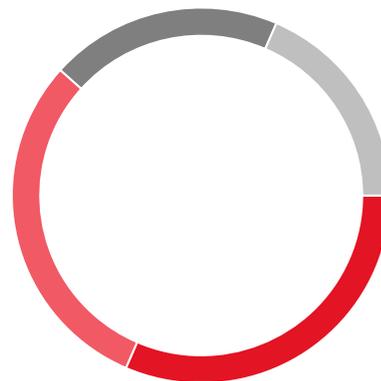
Nombre de sociétés ciblées : **24**

Répartition géographique



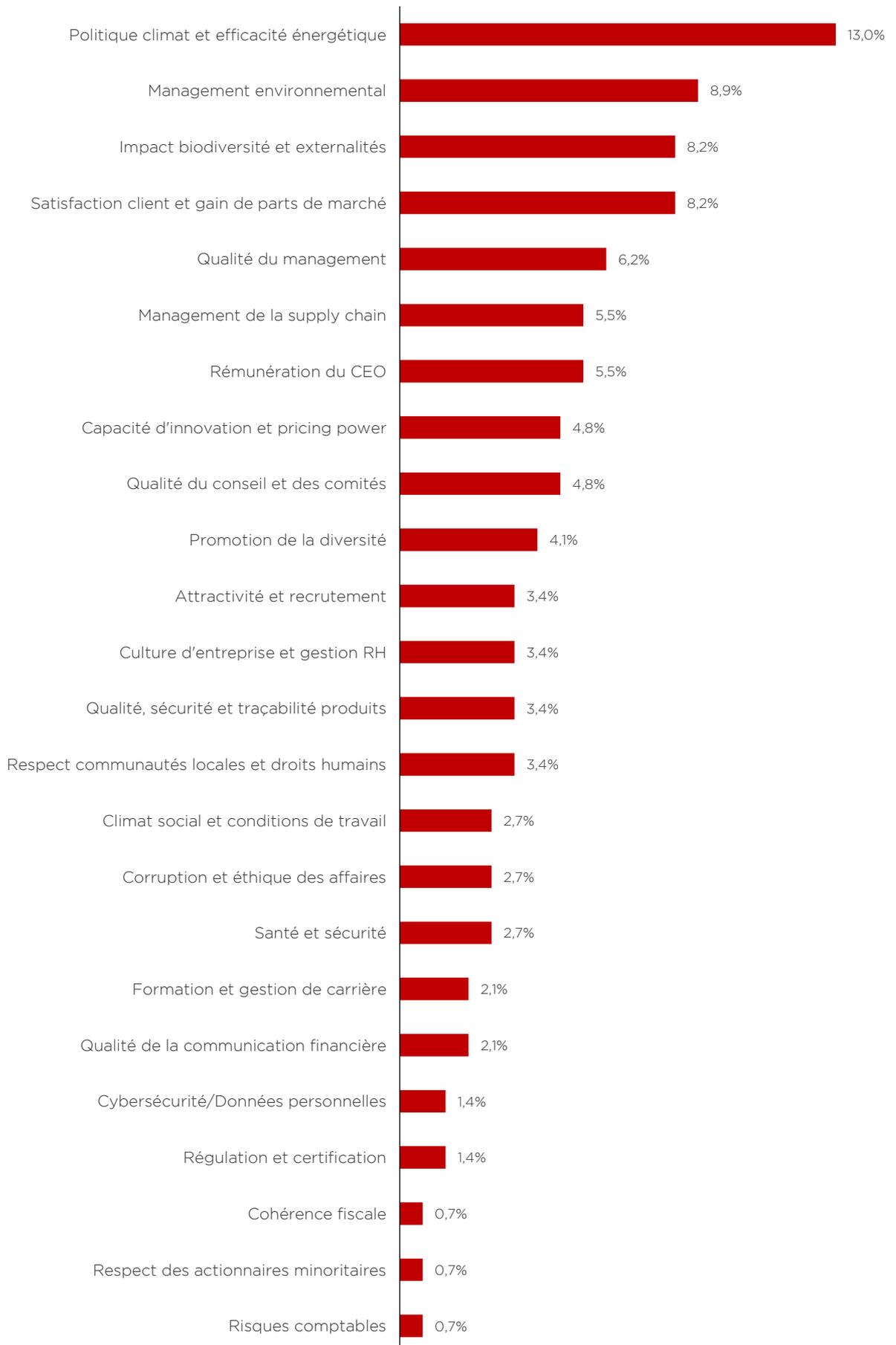
■ FRANCE	50,0%
■ PAYS-BAS	12,5%
■ SUISSE	12,5%
■ ESPAGNE	6,3%
■ ROYAUME-UNI	3,1%
■ ITALIE	3,1%
■ NORVÈGE	3,1%
■ ALLEMAGNE	3,1%
■ BELGIQUE	3,1%
■ DANEMARK	3,1%

Thématiques d'engagement



■ Environnement	31,5%
■ Sociétal	30,1%
■ Gouvernance	19,9%
■ Social	18,5%

Sous-thèmes d'engagement





Via le CDP nous participons à deux campagnes d'engagement collaboratif distinctes, la première est une campagne pour améliorer la transparence des sociétés sur leurs émissions de carbone. Nous invitons les émetteurs à plus de transparence au travers cette initiative-

La seconde est une campagne d'engagement pour demander aux sociétés de s'inscrire dans une démarche climatique cohérente avec les accords de Paris, via l'adhésion à la Science Based Target initiative (SBTi) qui permet de justifier de l'alignement des émissions de carbone de la société avec la limitation de la hausse des températures à 2°C. Nous engageons auprès de nombreux émetteurs au travers de cette campagne.



Via les UNPRI, nous participons à l'initiative d'engagement collaboratif Climate Action 100+. Cette initiative cherche à améliorer, grâce au dialogue, l'empreinte environnementale des sociétés ayant un impact climatique important. Nous participons également à l'initiative d'engagement collaboratif Advance, pour améliorer les pratiques de respect des droits de l'homme des émetteurs les plus concernés.

Ces initiatives étant organisées en groupe de travail par émetteur, nous avons choisi des sociétés dont DNCA est un actionnaire de long terme.

ENGAGEMENT



D'leterenGroup

Pays :	Belgique
Capitalisation Boursière :	Supérieure à 10 milliards d'euros
Nombre d'employés :	Supérieur à 20 000
Thématique :	Gouvernance - Transparence extra-financière Environnement - Politique climat

Nous avons rencontré D'leteren plusieurs fois au cours de l'année pour évoquer des sujets de transparence extra-financière et d'engagement environnemental. Sur le premier point, la difficulté d'agrégation des données issues de leurs investissements reste le principal obstacle de cette société d'investissement pour s'approcher des meilleurs standards. Bien que nous ne puissions pas le quantifier à ce stade le groupe garde néanmoins un bon positionnement sur les activités durables du secteur automobile (Allongement du cycle de vie, mobilité électrique).

Sur l'approche environnementale le groupe s'est engagé à soumettre des objectifs à fin 2022 auprès de la SBTi et d'engager d'ici 2025 avec ses participations sur le sujet climatique (implémentation de la TCFD, Alignement SBTi).

L'objectif de gestion du FCP est de réaliser une performance supérieure à l'évolution de l'indice « MSCI EMU Net Total Return Index » (dividendes nets réinvestis), sur la durée de placement recommandée de 5 ans, au moyen d'une sélection des valeurs en portefeuille combinant des critères d'analyse financière et extra-financière relatifs à la responsabilité d'entreprise. Le FCP promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales au sens de l'article 8 du Règlement SFDR.

Les positions évoquées sont celles de l'équipe de gestion et sont susceptibles d'évoluer dans le temps.

L'investissement sur les marchés financiers comporte des risques, et notamment les suivants :

- Risque de perte en capital
- Risque que l'objectif de gestion du FCP ne soit que partiellement atteint
- Risque actions
- Risque lié à la gestion discrétionnaire
- Risque lié aux petites et moyennes capitalisations
- Risque lié à la couverture de change
- Risques liés au recours à des instruments dérivés
- Risque de contrepartie
- Risques en matière de durabilité
- Profil de risque

Du risque le plus faible... au risque le plus élevé



Ceci est une communication publicitaire. Veuillez-vous référer au Prospectus de l'OPC et au Document d'Informations Clés avant de prendre toute décision finale d'investissement.

Ce document est un document promotionnel à usage d'une clientèle de non professionnels au sens de la Directive MIFID II. Ce document est un outil de présentation simplifiée et ne constitue ni une offre de souscription ni un conseil en investissement. Les informations présentées dans ce document sont la propriété de DNCA Finance. Elles ne peuvent en aucun cas être diffusées à des tiers sans l'accord préalable de DNCA Finance. Le traitement fiscal dépend de la situation de chacun, est de la responsabilité de l'investisseur et reste à sa charge. Le Document d'Informations Clés et le prospectus doivent être remis à l'investisseur qui doit en prendre connaissance préalablement à toute souscription. L'ensemble des documents réglementaires du Fonds sont disponibles gratuitement sur le site de la société de gestion www.dnca-investments.com ou sur simple demande écrite adressée à dnca@dnca-investments.com ou adressée directement au siège social de la société 19, Place Vendôme – 75001 Paris. Les investissements dans des Fonds comportent des risques, notamment le risque de perte en capital ayant pour conséquence la perte de tout ou partie du montant initialement investi. DNCA Finance peut recevoir ou payer une rémunération ou une rétrocession en relation avec le/les Fonds présentés. DNCA Finance ne peut en aucun cas être tenue responsable, envers quiconque, de toute perte ou de tout dommage direct, indirect ou de quelque nature que ce soit résultant de toute décision prise sur la base d'informations contenues dans ce document. Ces informations sont fournies à titre indicatif, de manière simplifiée et susceptibles d'évoluer dans le temps ou d'être modifiées à tout moment sans préavis.

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

SG DNCA ACTIONS EURO ISR, Fonds Commun de Placement de droit français domicilié au 19 place Vendôme 75001 Paris conforme à la Directive 2009/65/CE.

DNCA Finance est une Société en Commandite Simple agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) en tant que société de gestion de portefeuille sous le numéro GPO0-030 régie par le Règlement général de l'AMF, sa doctrine et le Code Monétaire et Financier. DNCA Finance est également Conseiller en Investissement non indépendant au sens de la Directive MIFID II. DNCA Finance – 19 Place Vendôme-75001 Paris – e-mail : dnca@dnca-investments.com – tél : +33 (0)1 58 62 55 00 – site internet : www.dnca-investments.com

Toute réclamation peut être adressée, gratuitement, soit auprès de votre interlocuteur habituel (au sein de DNCA Finance ou au sein d'un délégataire de DNCA Finance), soit directement auprès du Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne (RCCL) de DNCA Finance en écrivant au siège social de la société (19 Place Vendôme, 75001 Paris, France).

Cet OPCVM promeut des critères environnementaux ou sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR »). Il n'a pas pour objectif un investissement durable. Il pourra investir partiellement dans des actifs ayant un objectif durable, par exemple tels que définis par la classification de l'UE.

Cet OPCVM est sujet à des risques de durabilité tels que définis à l'article 2(22) du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR »), par un événement ou une condition environnementale, sociale ou de gouvernance qui, s'il se produit, pourrait entraîner un effet négatif réel ou potentiel impact sur la valeur de l'investissement.

Si le processus d'investissement de portefeuille peut intégrer une approche ESG, l'objectif d'investissement du portefeuille n'est pas en premier lieu d'atténuer ce risque. La politique de gestion du risque de durabilité est disponible sur le site internet de la Société de gestion.

L'indice n'est pas désigné comme un indice de référence au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR »). Il n'a pas vocation à être aligné aux ambitions environnementales ou sociales telles que promues par l'OPCVM.

 SOCIÉTÉ
GÉNÉRALE

 DNCA
INVESTMENTS

— Société Générale
BDDF/CLI - Tour Granite
75886 Paris Cedex 18
S.A. au capital de 1 066 714 367,50
EUR -552 120 222 RCS PARIS
Siège social 29, bd Haussmann
75009 Paris - Studio Société

19 place Vendôme – 75001 Paris
Tél. : +33 (0)1 58 62 55 00
Contact : dnca@dnca-investments.com
www.dnca-investments.com